

Conseil d'administration du 5 décembre 2023

Délibération n° 23/50
Clôture de la régie de recettes

L'an deux mille vingt-trois, le cinq décembre,

Le conseil d'administration s'est réuni sur invitation du président.

VU

- Les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales ;
- La délibération 14/28 du 12 novembre 2014 portant sur la création d'une régie de recettes auprès du Conservatoire à Rayonnement Régional d'Aubervilliers-La Courneuve ;
- La délibération 21/23 du 25 juin 2021 portant modification de la régie de recettes ;
- L'avis conforme de la comptable publique. le 4/12/2023 .

Le président,

EXPOSE

Dans le cadre du passage du CRR 93 en EPCC, les régies doivent être clôturées. Il est donc demandé au membres du conseil d'administration d'approuver la clôture de la régie de recettes.

Le conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé du président,

DÉCIDE

Article 1 : La régie de recettes instituée auprès du service administratif du CRR 93 sera définitivement clôturée après vérification des comptes et établissement du procès-verbal de clôture par la comptable publique avant le 31 décembre 2023.

Membres	8
Votants	6
Suffrages exprimés	6
Votes pour	6

Votes contre	0
Abstention	0

La présente délibération mise au vote est :

Adoptée

Rejetée

Fait à Aubervilliers, le 5 décembre 2023

Didier Broch
Président du conseil d'administration



SGC d'Aubervilliers
11 rue Bernard et Mazoyer
93300 AUBERVILLIERS

